

## PROTÉGER LA FAUNE EN HIVER CARTON PLEIN POUR LA DEUXIÈME FORMATION SUR LE DÉRANGEMENT HIVERNAL



L'hiver est une période difficile pour la faune de montagne. Afin de sensibiliser les pratiquants, la CCPMB proposait, jeudi 18 décembre 2025, une formation sur le dérangement hivernal, afin de mieux comprendre les enjeux du respect des zones de confort de la faune. La session, destinée aux professionnels de la montagne, affichait complet.

Plus de 20 participants étaient présents jeudi 18 décembre au départ de la boucle des Ayères à Plaine-Joux, pour la deuxième formation « dérangement hivernal » proposée par la CCPMB.

Accompagnateurs de moyenne montagne, animateurs, personnel des offices de tourisme, etc, étaient réunis pour un temps de formation sur la sensibilité des espèces en période hivernale et au dérangement lié aux activités humaines.

**Objectif de ces sessions :** permettre aux professionnels de la montagne de former à leur tour les pratiquants qu'ils rencontrent dans le cadre de leur travail.

### Thèmes abordés pendant la formation :

- Écologie des espèces et sensibilité (tétràs lyre, chamois, lièvre variable, bouquetin, etc)
- Mesure de l'impact des activités humaines hivernales sur la faune
- Fonctionnement des « zones de quiétude » (principe, matérialisation)
- Bonnes pratiques en sortie et comment bien préparer sa sortie

La formation était dispensée par Christelle BAKHACHE, chargée de mission Sports de Nature, ASTERS-CEN Haute-Savoie et Daniel RODRIGUES, directeur de la Compagnie des Guides de Chamonix, Écologue.

Il est possible de concilier les activités en montagne et la présence de la faune locale en respectant certaines règles, comme rester sur les sentiers balisés, ne pas multiplier les traces, éviter les zones de résidence des oiseaux et mammifères sauvages (lisières de forêt, surfaces non enneigées, etc).

**Une journée très appréciée des participants et une formation toujours plus demandée, confirmant l'intérêt du public et des professionnels de la montagne pour les sujets de cohabitation et de conciliation des usages.**

